

# Partir en vacances : votre Caf peut vous aider

Publié le 09 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Séjours en villages vacances ou en campings, colonies de vacances, activités sportives, loisirs... Savez-vous que des aides financières peuvent être allouées par votre caisse d'allocation familiale (Caf) lorsque le coût des vacances est un frein pour envisager de partir ? Pour accompagner les familles, la Caf a mis en place un système d'aides centralisé : Vacaf, qui permet de ne payer que le reste à charge du séjour ou de la location de vacances.

En début d'année, votre Caf vous informe de vos droits en matière d'aides aux vacances par un courrier ou un courriel précisant la nature de ces droits pour votre famille ou vos enfants (durée du séjour, pourcentage de l'aide, montant maximum...) et la manière de les utiliser. Ils dépendent de votre quotient familial, de vos ressources et de votre situation (en activité, au chômage...).

## Aide aux vacances famille (AVF)

Cette [aide pour les vacances en famille](#) est destinée aux foyers aux revenus modestes et moyens. Elle permet de réserver directement sur [le site internet dédié Vacaf](#) un séjour en famille à la mer, à la montagne ou à la campagne dans un des 3 600 villages vacances et campings labellisés en bénéficiant de prix réduits grâce aux aides Vacaf. Vous réglerez uniquement le reste de la facture à votre charge car l'aide aux vacances est versée directement au centre de vacances ou au camping.

## L'aide aux vacances enfants (AVE)

L'aide aux vacances enfants locale (Avel) et l'aide aux vacances enfants nationale (Aven) permettent de financer les séjours des enfants et des adolescents dans des centres de vacances agréés par votre Caf (colonies, camps...) tout près de chez vous ou dans toute la France.

L'aide est directement versée à l'organisateur qui la déduit de la facture restant à votre charge.

Pour trouver un séjour, une colonie ou un camps dans les centres labellisés Vacaf, rendez-vous sur [vacaf.org](#) > Enfants.

## L'aide aux vacances sociales (AVS)

Cette aide s'adresse aux familles à faibles revenus qui ont besoin d'être accompagnées dans leur projet de vacances. Elle peut couvrir jusqu'à 90 % des frais du séjour. Les réservations s'effectuent par l'intermédiaire d'un travailleur social qui procède à la réservation sur le site Vacaf.

## Les bons d'aide aux temps libres

Certaines Caf accordent des [bons d'aide aux temps libres](#) (aussi appelés tickets loisirs, passeports temps libre, bons Caf). Ces bons servent à financer les loisirs des enfants (activité sportive, par exemple) et les frais pour leurs vacances (colonie, camp de vacances). Ils sont prépayés. Ils ne peuvent être utilisés que pendant les périodes de vacances scolaires. Les conditions pour en bénéficier et le montant des bons varient d'une Caf à une autre.